

qui le compose—et j'espère qu'en disant cela, je ne froisse pas mon honorable ami de Victoria-et-Haliburton (M. S. Hughes) qui, je le constate, trouve toujours à redire chaque fois que nous parlons du Canada comme étant une nation mais qui, j'en suis sûr, n'aura plus occasion de maugréer à ce propos, étant donné le texte de la contre-proposition de l'honorable leader de la gauche dans laquelle il se sert de cette expression même :

Nous désirons assurer Votre Excellence de l'attachement inaltérable du peuple canadien à la couronne britannique, de son désir et de son intention d'accomplir toutes les justes obligations qui incombent à ce pays en qualité de l'une des nations de l'empire.

Mon honorable ami se trouve corrigé, non pas par moi, mais par une autorité dont il ne saurait nier la compétence; il reconnaîtra donc que nous formons une nation.

M. S. HUGHES: Dans l'empire.

Sir WILFRID LAURIER: Précisément, et je ne dis pas le contraire. Nous sommes une nation dans l'empire et ce dernier comprend aujourd'hui une réunion brillante de jeunes peuples. Mon honorable ami reconnaîtra qu'il est du devoir d'une nation libre d'organiser sa défense. Nul en cette enceinte ne saurait réfuter ce sentiment, du moins en paroles, si on peut en faire fi dans la pratique. Il incombe à un peuple jeune et libre d'organiser sa propre défense. Telle fut toujours l'attitude prise depuis des années et des années par les hommes d'Etat anglais avec le plein assentiment des hommes d'Etat canadiens. Dès que la Confédération fut adoptée en 1867, les autorités britanniques nous ont imposé l'obligation de défendre le Canada, notre propre pays et cette entente fut acceptée par sir John Macdonald, par sir George Etienne Cartier et par tous les hommes politiques d'alors, comme constituant une obligation qui nous incombait naturellement. Dès les premières années du dix-neuvième siècle, la Grande-Bretagne avait assumé la défense du Canada. Elle avait construit des fortifications à Halifax et, plus tard, lorsque la Colombie-Britannique accepta le pacte fédératif, l'Angleterre établit une station navale à Esquimault et une autre à Halifax. Mais la Grande-Bretagne nous imposa l'obligation de pourvoir à notre propre défense afin de soulager le contribuable britannique de cette obligation d'acquitter lui-même le coût de la défense du Canada. Nous avons accepté cette obligation; nous avons pris charge des garnisons de Québec, d'Halifax et d'Esquimault.

La Grande-Bretagne rappela alors ses navires de guerre et il ne nous reste plus qu'à accomplir la tâche de la mère patrie, c'est-à-dire d'entretenir une réserve navale à Halifax et à Esquimault. Quelqu'un voudrait-il me dire que ces fortifications cons-

Sir WILFRID LAURIER.

truites par la Grande-Bretagne à Québec et à Halifax devraient rester inoccupées pour tomber définitivement en ruines? N'est-il pas aussi nécessaire aujourd'hui d'organiser notre défense tout autant qu'il importait alors de le faire? Quel est celui qui viendra affirmer que ces stations navales d'Halifax et d'Esquimault doivent rester désertes et sans défenseurs? Monsieur l'Orateur, quelle que soit l'opinion des honorables membres de la gauche, j'affirme que notre politique est basée sur cette idée qu'il est de notre devoir de remplacer par des troupes canadiennes et des marins canadiens, les troupes et les marins anglais que la mère patrie a rappelés du Canada. Je demanderais à l'honorable représentant de Toronto-nord (M. Foster) si ce n'était pas là précisément ce qu'il avait en vue, lorsqu'il déclarait, il y a déjà quelques années, que l'heure était arrivée pour le Canada de ne plus retarder d'assumer sa juste part de la responsabilité et du fardeau, au point de vue financier, qu'il fallait supporter en vue de protéger efficacement notre littoral et nos grands ports maritimes. Pourtant, monsieur l'Orateur, il y a plus. J'ai fait allusion à tout cela il y a deux ou trois jours, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

J'ai rappelé à la Chambre que dans les régions du nord et de l'ouest notre population s'accroît sans cesse. Nous faisons construire à l'intérieur du territoire et sur les rives de la baie d'Hudson une voie ferrée dont le terminus se trouvera à 600 ou 700, ou même 800 milles d'Halifax, pour le moins. Nous faisons construire un chemin de fer transcontinental dont le terminus se trouvera à une distance d'au moins 600 milles d'Esquimault. Qui donc viendra me dire que l'on peut laisser ces stations isolées sans protection aucune? Quel que soit le verdict ou le sentiment qui se peut formuler sous l'empire de l'excitation ou de la passion, mes honorables amis de la gauche en viendront à la conclusion, quand ils se seront calmés, qu'il faut protéger ces rives lointaines au moyen de fortifications ou de navires de guerre. Puisque cela doit être, que c'est un devoir à remplir, il ne peut être rempli que par l'une ou l'autre des parties: par l'Angleterre ou par le Canada, et ce devoir, nous disons qu'il incombe au Canada. Telle est ma réponse à l'amendement de l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) et au sous-amendement déposé par l'honorable chef de l'opposition (M. R. L. Borden).

Qu'on me permette d'aller plus loin encore et, si c'est possible, de discuter jusqu'en ses moindres détails la question qui nous occupe en ce moment. Ne perdons pas les faits de vue et, si c'est possible, discutons la question en l'absence de tout préjugé, en nous inspirant de notre devoir envers nous-mêmes, en tant que nation; et